Résumé

En théorie, tout le monde est contre le viol. En pratique ? Il existe la culture du viol. Nous vivons dans une société où les violences sexuelles sont niées, minimisées et où les victimes deviennent les suspectes pendant qu'on trouve des excuses aux agresseurs. La culture du viol, ce n'est pas encourager le viol, c'est le banaliser.

Si l'expression « culture du viol » vous paraît exagérée et vous rend incrédules, laissez-nous tout vous expliquer dans cet article, études et chiffres à l'appui.

Les auteures

Un grand merci à Simonæ pour nous avoir autorisé-e-s à reproduire cet article de leur web magazine https://simonae.fr



L'équipe de Simonæ est composée exclusivement de membres bénévoles qui s'engagent sur leur temps libre afin de vous proposer un contenu de qualité. Chaque membre du magazine reconnaît l'existence des oppressions systémiques comme le sexisme, le racisme, les LGBT+-phobies, le validisme, la psychophobie, le cissexisme, la grossophobie, et l'intolérance religieuse, et reconnaît également que ces oppressions peuvent s'articuler ensemble et se croiser.

Simonæ a été créé en 2016, avec pour but de vous proposer un magazine qui parle de féminisme mais pas que, et qui soit en permanence accessible à tou·tes et non oppressif. Notre volonté est d'aller un peu plus loin que le féminisme grand public, en vous proposant des analyses et des articles de fond, tout en restant accessible sans bagage universitaire. Nous souhaitons également parler de vulgarisation scientifique, de conseils culturels, des modes de vie non capitalistes, etc.

Cette brochure est distribuée et imprimée par :

la lessiveuse





La Lessiveuse s'agite et s'interroge collectivement autour du sexe, du genre, de la sexualité, des discriminations et oppressions liées à ces questions.

Le collectif organise des rencontres non-mixtes, tient une bibliothèque, propose des stages d'autodéfense féministe, participe à la projection de films et à la tenue de spectacles, et bien d'autres choses encore.

Pour nous contacter: lalessiveuse@mailoo.org Notre blog: https://lalessiveuse.noblogs.org

Expliquez-moi la culture du viol

Aleeshay, Charly, Luna et Shamrodia

— Simonæ

(article de simonae.fr)



En théorie, tout le monde est contre le viol. En pratique ? Outre certains masculinistes qui n'accordent aucune valeur au consentement (et aux femmes en général) et assument haut et fort être en faveur du viol, il existe la culture du viol. Nous vivons dans une société où les violences sexuelles sont niées, minimisées et où les victimes deviennent les suspectes pendant qu'on trouve des excuses aux agresseurs.

Si l'expression « culture du viol » vous paraît exagérée et vous rend incrédules, laissez-nous tout vous expliquer dans cet article, études et chiffres à l'appui.

Table des matières

Partie 1 Les chiffres des violences sexuelles en France ou les conséquences	
de la culture du viol	_3
La différence entre ce qui est légal et ce qui respecte vraiment le consentement Les conséquences de la culture du viol Études de victimation	5 6
Partie 2 Les mythes de la culture du viol	<u></u> Z
1) Les vrais viols et les « pseudo »-viols	7
2) La myriade de fausses accusations	9
3) Le victim blaming4) La « bonne » et « mauvaise façon » de réagir à un viol	12
4) La « bonne » et « mauvaise façon » de réagir à un viol	15
5) Les hommes et leurs « pulsions »	
6) Le mythe du non qui veut dire oui	18
Partie 3 La culture du viol au quotidien : des blagues sur le viol à l'acte	<u> 20</u>
Pour aller plus loin :	22
	22

Cette affiche est un détournement des «conseils aux femmes » pour éviter les risques d'agression, dispensés par le Ministère de l'Intérieur en 2013

11 CONSEILS POUR ÉVITER LE VIOL EN SOIRÉE

1 · SOYEZ RÉALISTE

Saouler une femme, c'est pas une technique de drague, c'est une technique de viol. Ne violez pas.

2 · SOYEZ PRÉCIS

Si vous venez en aide à une femme, n'en profitez pas pour la violer ensuite.

3 · MÉNAGEZ VOS EFFORTS!

Il ne faut jamais se glisser sous la porte ou escalader la paroi des toilettes, ni bondir d'un coin sombre sur une femme, ni la violer. Si vous êtes dans les toilettes et qu'une femme y entre, ne la violez pas.

4 • PRENEZ SOIN DE VOUS!

Si l'alcool fait de vous un violeur, ne vous alcoolisez pas. Ne violez pas.

5 . FAITES VOUS UN MÉMO!

Si une personne est endormie ou inconsciente : elle ne désire pas de sexe. Ne violez pas.

6 • UTILISEZ LE SYSTÈME POTE!

Si vous n'êtes pas capable de vous empêcher d'agresser des gens, demandez à un e ami e de rester avec vous pour vous en empêcher. Ne violez pas.

7 • FAITES AU PLUS SIMPLE

Pour savoir si une personne désire une relation sexuelle, demandez-lui. Ne violez pas.

8 • PORTEZ UN SIFFLET!

Si vous craignez d'agresser quelqu'un « par accident », donnez le à la personne qui vous accomapgne, pour qu'elle puisse appeler à l'aide. Ne violez pas.

9 • SOYEZ TRÈS PREMIER DEGRÉ

Si vous payez un verre à une femme, elle comprend que vous lui payez un verre. C'est tout. Ne violez pas.

10 • SOYEZ HONNÊTE

Si vous avez l'intention d'avoir des relations sexuelles avec une femme avec qui vous sortez, sans tenir compte de ce qu'elle ressentira à ce propos, dites-lui directement qu'il y a toutes les chances que vous la violiez. Sinon, elle pourrait le prendre comme un signe que vous n'avez pas prévu de la violer, et se sentir accidentellement en sécurité. Ne violez pas.

11 • NE VIOLEZ PAS.

Victimes de viol, vous n'y êtes pour rien. Le seul responsable, c'est le violeur. Il n'avait pas le droit, c'est la loi.





N° national 0 800 05 95 95 APPEL GRATUIT / ANONYME / LUN-VEN 10H-19H

Pour aller plus loin:

- Pour en finir avec le déni et la culture du viol en 12 points : https://stopaudeni.com/pour-en-finir-avec-le-deni-et-la-culture-du-viol
- La culture du viol Crêpe Georgette : http://www.crepegeorgette.com/2016/04/08/culture-du-viol/
- Infographies sur les chiffres du viol en opposition aux croyances des Français-e-s (enquête IPSOS, décembre 2015) que nous avons utilisées pour illustrer l'article :

https://stopaudeni.com/campagne-stop-au-deni-2016

- Mythes sur les viols. Partie 1 : Quels sont ces mythes, qui y adhère ? : https://antisexisme.net/2011/12/04/mythes-sur-les-viols-partie-1-quels-sont-ces-mythes-qui-y-adhere/
- Le livre de Noémie Renard (du blog Antisexisme.net): En finir avec la culture du viol, éditions Les Petits Matins, mars 2018. À noter cependant que Noémie Renard est abolitionniste (vis-à-vis de la prostitution), ce qui est contraire à la position de Simonæ.

À propos de cette brochure

L'article original « Expliquez-moi la culture du viol » de Simonæ : https://simonae.fr/militantisme/les-indispensables/expliquez-culture-du-viol

Les images de cette brochure ne proviennent pas de l'article, mais ont été trouvées sur le net. La plupart viennent de ces 2 BD :

- Le viol « c'est pas bien, mais... » : une BD d'utilité publique, par Emma : https://www.madmoizelle.com/culture-viol-bd-emma-859661
- Et si on parlait du viol au sein du couple ? par Marine Spaak : https://www.femmes-plurielles.be/le-viol-au-sein-du-couple-conjugal
- L'impunité des hommes célèbres, Commando Culotte, de Mirion Malle : http://www.mirionmalle.com/2016/09/limpunite-des-hommes-celebres.html

Partie 1 Les chiffres des violences sexuelles en France ou les conséquences de la culture du viol

Commençons par quelques définitions légales, pour savoir exactement de quoi nous parlons et ce que désignent les mots que nous utilisons¹:

<u>Viol</u>: « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise, est un viol. » Article 222.23 du Code pénal.

« De quelque nature qu'il soit » , cela signifie bien que toutes les pénétrations (vaginales, anales ou orales) sont considérées comme étant des viols, qu'elles soient effectuées avec un pénis, un doigt ou n'importe quel autre objet.

<u>Agression sexuelle :</u> « Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise. » Articles 222.22 et 222.27 du Code pénal.

Cela comprend les attouchements, l'exhibitionnisme ou encore le harcèlement sexuel.

Ces définitions ne sont pas parfaites. Elles excluent les personnes qui sont contraintes à pénétrer quelqu'un-e. La formulation de la définition du viol fait que cela n'est pas considéré comme étant un viol puisqu'elles n'ont pas ellesmêmes été pénétrées.

De plus, les conditions *« violence, contrainte, menace ou surprise »* sont à la fois trop précises (et donc limitatives) et trop vagues, puisqu'elles laissent place à l'interprétation et menacent donc les victimes d'une déqualification des faits.

<u>Harcèlement sexuel</u>: « Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers. » Définition issue de Service-Public.fr.

¹ Voici des clés légales, mais le ressenti et le vécu sont également primordiaux pour comprendre la transgression de la liberté de disposer de son corps !

Concrètement, le passage du harcèlement sexuel à l'agression sexuelle se fait lorsque le harcèlement devient physique notamment à travers des caresses mal placées (fesses, cuisses, poitrine, entrejambe) ou les fameux « baisers volés » qui ne sont ni plus ni moins que des agressions sexuelles, qu'ils soient sur la bouche ou ailleurs (n'est-ce pas Jean-Michel Maire ?²).

<u>La différence entre ce qui est légal et ce qui respecte</u> vraiment le consentement

Nous l'avons vu plus haut, un viol est commis par « violence, contrainte, menace ou surprise », mais il ne suffit pas d'éliminer ces quatre éléments pour qu'une relation soit consentie.

Le consentement doit être « donné volontairement, comme résultat de la libre volonté de la personne, évaluée dans le contexte des circonstances pertinentes » (source : Convention dite d'Istanbul³)

Ce qui signifie non seulement qu'il ne doit pas être extorqué à l'aide des moyens cités ci-dessus, mais également qu'il doit être exprimé clairement et avec enthousiasme par une personne en pleine possession de ses moyens, libre et éclairée.

Il faut bien comprendre que plus que tout, c'est le consentement qui prime. Prendre quelques secondes pour demander à saon partenaire s'iel est d'accord pour poursuivre ou s'iel souhaite s'arrêter, c'est au pire risquer de « casser l'ambiance » pendant quelques secondes, ce qui n'est rien à côté du risque de commettre un viol. Le principal n'est pas de savoir si l'on respecte la loi, mais si l'on respecte saon partenaire et saon consentement.⁴



- 2 Dans la nuit du 13 octobre 2016, lors de l'émission en direct de Cyril Hanouna, un chroniqueur Jean-Michel Maire a embrassé les seins d'une invitée par surprise, alors que cette femme a dit non à plusieurs reprises.
- 3 Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femme et la violence domestique, 12 avril 2011, 39 pages
- 4 Voir autres brochures sur le consentement.

L'expression « la culture du viol », au singulier, peut induire en erreur, car elle est protéiforme. Elle est constituée de centaines de comportements très différents les uns des autres :

- les députées sifflées à l'assemblée car elles ont osé porter une jupe ou une robe¹¹:
- l'utilisation du vocabulaire du viol pour parler de défaite sportive ou électorale : « Mon équipe a perdu 5-0, le viol ! », « Telle politique nous a bien enculé·es », les dessins très inspirés de Marianne violée par telle ou telle réforme... ;
- l'élection lors des présidentielles américaines d'un agresseur sexuel notoire¹²:
- les acteurs et réalisateurs accusés de viol qui continuent leur carrière comme si de rien n'était ;
- les blagues sur le viol, qui rient des victimes ;
- la représentation faussée du viol dans la culture ;
- le vocabulaire utilisé, notamment dans la presse, pour parler des crimes sexuels et de la violence conjugale ;
- le fait d'apprendre aux filles à « ne pas se faire violer » plutôt que d'apprendre aux garçons à ne pas violer
- les questions posées aux victimes de viol : « Tu étais habillée comment ? », « Mais tu t'es pas débattue ? »

C'est l'ensemble de ces comportements, et les centaines d'autres que nous n'avons pas la place de citer en exemple, qui font la culture du viol. Pour sortir de cette culture de l'impunité, il faut donc tous les éliminer, un par un. Ce sera long et éprouvant, mais c'est nécessaire.

Pour qu'enfin, le viol ne soit plus le seul crime dont la victime est presque systématiquement mise en cause.

¹¹ Cécile Duflot, alors ministre du logement, a été huée par les députés ar elle portait une robe dans l'Hémicycle

¹² Une dizaine de femmes ont accusé publiquement Donald Trump de les avoir agressées sexuellement.

Partie 3 La culture du viol au quotidien : des blagues sur le viol à l'acte

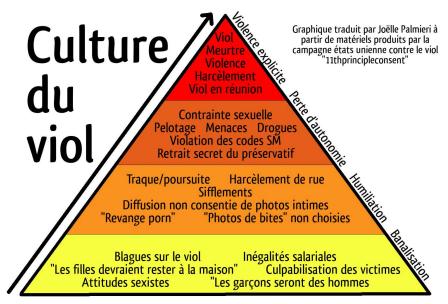
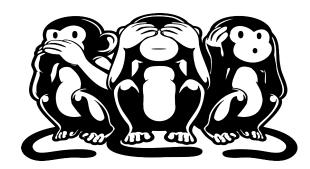


Illustration ci-dessus: Tous ces incidents ne sont pas isolés. Les comportements et agissements qui forment la base de la pyramide renforcent et excusent ceux qui sont cités plus haut. C'est systématique. Si cela doit changer, la culture doit changer.

Cette culture du viol prend ses racines absolument partout, et s'étend dans toutes les classes sociales et dans toutes les branches des médias.

Son omniprésence banalise le viol et met en place des conditions favorables pour que les agressions sexuelles soient nombreuses et que leurs auteurs ne soient pas inquiétés.



Les conséquences de la culture du viol⁵

- Les viols sont fréquents : en France, 1 femme sur 6 et 1 homme sur 20 déclarent avoir subi des viols ou des tentatives de viol au cours de leur vie.
- Les viols sont peu dénoncés: seules 10 % des victimes portent plainte suite aux viols ou tentatives de viol subi-es.
- Les violeurs restent impunis : seuls 1 % des viols font l'objet d'une condamnation.
- Les victimes sont mises en cause : pour 4 Français es sur 10, la responsabilité du violeur est atténuée si la victime a eu une attitude provocante en public ou a flirté avec lui.

D'après l'association Mémoire traumatique et Victimologie⁶.

- Enquête « Contexte de la sexualité en France » (CSF), INSERM-INED, 2006
- Enquête « Cadre de Vie et Sécurité 2010-2015 », INSEE-ONDRP
- Bilan annuel « Criminalité et délinquance enregistrées en 2012 », ONDRP 2012
- Enquête « Les français-e-s et les représentations sur le viol », Mémoire Traumatique et Victimologie-IPSOS, 2015
- 6 www.memoiretraumatique.org

20/24

⁵ Sources:

Études de victimation

Chaque année, en France, on compte 256 000 victimes de viol ou de tentative de viol : 208 000 femmes dont 124 000 mineures et 46 000 hommes dont 30 000 mineurs (INSEE – ONDRP, 2014 – 2012 et CSF, 2008).

Parmi les personnes de 18 à 69 ans interrogées dans le cadre de l'enquête « Contexte de la sexualité en France » en 2008, 1 femme sur 5 et 1 homme sur 14 déclaraient avoir été victimes d'agression sexuelle.



Plaintes et condamnations

Toujours en France, seuls 10 % des viols (et moins de 2 % des viols conjugaux) font l'objet de plaintes (INSEE – ONDRP, 2010 – 2015). Et toutes les plaintes n'aboutissent pas à des condamnations, loin de là : on parle de 1,5 à 2 % de l'ensemble des viols seulement.

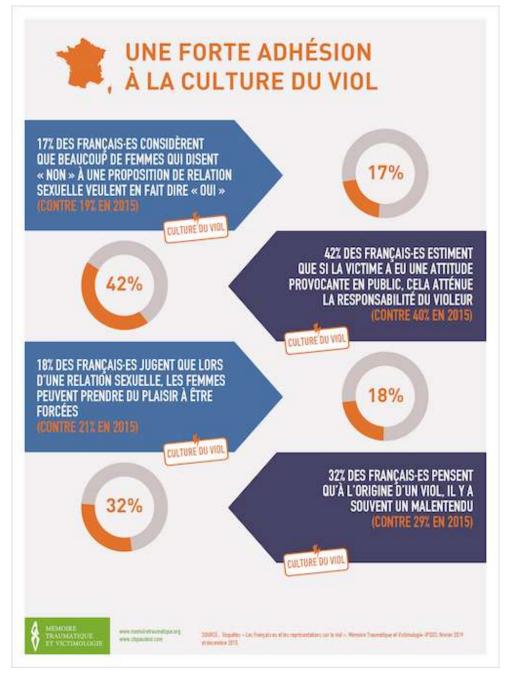
De plus, une étude sociologique menée par Véronique Le Goaziou en 2011 montrait que les personnes condamnées aux assises pour crime sexuel sont majoritairement issues d'une classe sociale défavorisée.

Il y a donc un réel problème d'impunité des violeurs, surtout ceux issus des classes aisées.

De plus, la mise en cause des victimes est une seconde violence à leur égard : elles se retrouvent à la fois culpabilisées alors qu'elles ne sont pas coupables, et punies.

Le viol est bel et bien un phénomène de masse.

Le fait qu'il y ait autant de violences sexuelles et aussi peu de condamnations montre bien que notre société les tolère voire les encourage. Comment ?



6) Le mythe du non qui veut dire oui

Bercé-es toute notre enfance par des idées telles que « il faut insister pour obtenir ce qu'on désire » et autres « qui aime bien châtie bien », il n'y a rien d'étonnant à ce que des adultes poursuivent leur vie dans cette optique. « Tu dis non mais on sait tou-tes que tu le veux bien en fait », « Oh ça va c'était juste un bisou pour rigoler, tu ne vas pas faire une scène pour ça »... Eh bien si. Une scène pour une agression sexuelle, c'est peu cher payé.

De plus, le vocabulaire utilisé pour parler des rapports sexuels entretient cette image violente de la sexualité : « tirer un coup », « se taper une meuf » ou encore « défoncer », c'est bien la preuve ici que le sexe est envisagé de manière agressive.

Quand on sait que la fraternité Delta Kappa Epsilon a été bannie 5 ans du campus de Yale en 2011 après que leur nouvelles recrues ont chanté devant les dortoirs des filles « No means yes, yes means anal » (« Non veut dire oui, oui veut dire sodomie »), on se dit qu'il reste encore beaucoup de travail.



Partie 2 Les mythes de la culture du viol

La culture du viol a été définie en 1994 par Lonsway et Fitzgerald comme des « attitudes et croyances généralement fausses, mais répandues et persistantes, permettant de nier et de justifier l'agression sexuelle masculine contre les femmes. »

1) Les vrais viols et les « pseudo »-viols



Nous avons globalement une représentation erronée des violeurs et des situations de viol.

Dans l'imaginaire populaire, un viol est le fait d'un inconnu dans une ruelle ou sur un parking désert, la nuit ; la victime est une jolie jeune fille, coquette ; le violeur a recours à la violence physique voire à une arme.

Notre éducation en tant que jeunes filles (ou perçu-es comme telles) est fortement influencée par ce mythe : « Ne sors pas habillée ainsi », « Ne rentre pas seule et pas trop tard », « Demande à quelqu'un-e de te raccompagner », « Restez en groupe »...

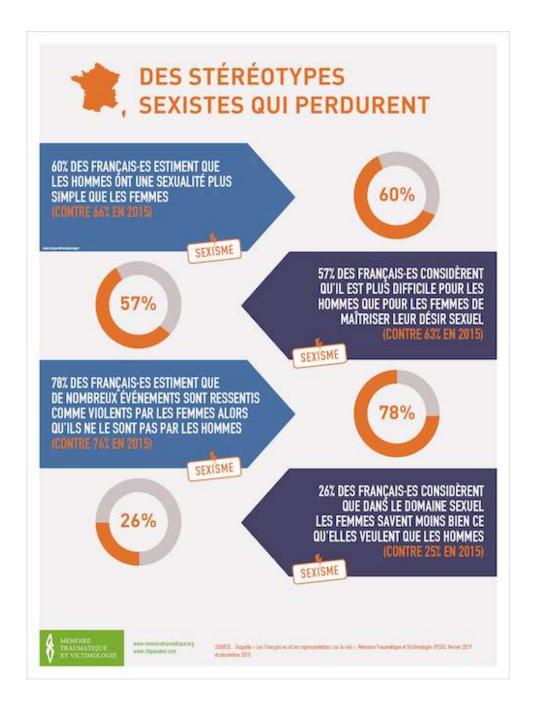
Tous ces conseils entretiennent le mythe en question. Ces cas existent, mais ils représentent seulement 20 % des agressions sexuelles.

Dans les faits, 80 % des viols (94 % si on ne prend en compte que les victimes mineures) sont commis par des proches, membres de la famille ou partenaires. Ils se produisent majoritairement au domicile de la victime, sur son lieu de travail ou d'études, et la plupart ont lieu de jour (source : Zucker, 2005, CFCV, 2003).

Mon copain n'était ni un inconnu, ni moche, ni violent. C'était un mec lambda, avec des tendances abusives,



qui a grandi dans une culture l'encourageant à les exercer.



5) Les hommes et leurs « pulsions »

Parmi les nombreux clichés dont nous sommes abreuvé-es, il en est un qui est particulièrement dangereux, celui de l'appétit sexuel insatiable des hommes.

C'est une idée répandue que les hommes ont des gros besoins sexuels, qu'ils ont des pulsions difficiles à contrôler et qu'ils ont physiquement besoin de les assouvir (cf. le mythe des « couilles bleues »).

À côté de ça, les femmes ont la réputation de ne pas spécialement aimer le sexe et de le pratiquer principalement pour satisfaire leur partenaire ou obtenir quelque chose de lui (cf. le mythe de la femme vénale dont nous avons parlé plus haut). C'est particulièrement visible dans les représentations culturelles de l'adolescence, avec d'un côté les garçons obsédés par les filles et avides de sexe et de l'autre les filles en manque de romantisme et de preuves d'amour. Alors que, soyons clair-es, l'intérêt ou le non-intérêt des adolescent-es pour le sexe n'a aucun rapport avec leur genre.

Pour résumer, on nous enseigne qu'il faut contenter les hommes tandis qu'on leur apprend qu'ils doivent être contentés.

Et c'est dangereux. Certains hommes pensent que le sexe leur est dû, particulièrement dans le cadre d'un couple. Toute cette éducation orientée par la culture du viol donne des résultats effrayants. 75 % des hommes interrogés parmi ceux qui ont reconnu avoir violé disent l'avoir fait parce qu'ils estimaient que le rapport leur était dû. (Source : ONU, 2013 ; Jeweks R., 2013).



Les policier-es, quand iels considèrent que « les circonstances sont floues », emploient le mot « miol », pour marquer la différence avec ce qu'iels considèrent comme un « viol légitime ». Ainsi, une victime qui a bu, qui sortait avec son violeur ou bien qui a accepté de le suivre chez lui risque de voir sa parole remise en question par les personnes censées l'accompagner et la protéger.

Pourtant, la loi est claire : s'il y a violence, contrainte, menace ou surprise, c'est un viol. Point. Et accessoirement, si la victime a bu, c'est une circonstance aggravante, pas une excuse.

Nous le répétons donc pour les policier·es (et les autres) du fond de la salle qui n'ont pas suivi et « ont tendance à ne pas croire les victimes » : ce n'est jamais la faute des victimes, absolument rien ne justifie d'ignorer le consentement et l'absence de « non » n'est pas un consentement.

2) La myriade de fausses accusations

Essayez d'engager une discussion sur le viol, vous verrez, l'argument des fausses accusations interviendra très vite. Et si vous pensez que c'est parce qu'elles sont nombreuses, vous avez tort.

Un des plus vieux clichés au monde est celui de la femme vénale, prête à tout pour arriver à ses fins, surtout à utiliser sa sexualité pour piéger les hommes. Quant aux enfants, c'est bien connu, iels affabulent, leurs souvenirs ne sont pas fiables, iels sont manipulé-es par un parent après une séparation...

Et puis, cet homme qui est accusé, tout le monde l'apprécie, c'est « un mec bien »; il n'est pas un « monstre », un violeur. Il est difficile d'accepter qu'un proche, quelqu'un qu'on aime, qu'on admire, puisse être un agresseur, surtout quand on a une image erronée de ce qu'est un violeur.

Non, un violeur n'est pas un « monstre », c'est un être humain comme les autres. Non, un violeur n'est pas un « fou » ou un « malade », ceci est une remarque psychophobe, la santé mentale n'a rien à voir. Seuls 4 % des agresseurs souffrent de maladie mentale.

Un violeur, c'est quelqu'un qui a commis un viol. Rien de plus, rien de moins.



Pour en revenir aux fausses accusations, nous n'allons pas vous donner de pourcentage exact. Tout simplement, parce que personne ne le connaît. Les différentes études concluent qu'entre 2 et 8 % des accusations de viol sont mensongères, mais il y a un élément très important à prendre en compte : les plaintes pour viol qui sont retirées par les victimes (suite à des pressions ou des menaces par exemple) ou classées sans suite (parce que la police considère que c'est un « miol » par exemple) sont souvent comptabilisées comme « fausses accusations ».



Il y a très peu de fausses accusations, en partie parce qu'une personne n'a aucun intérêt à inventer un viol : dénoncer son violeur (que l'on porte plainte ou non), c'est prendre le risque de voir sa parole remise en cause, d'être accusé-e d'avoir provoqué le viol, de « gâcher la vie » de son violeur (souvenez vous de Brock Turner qui n'a passé que 3 mois en prison, pour ne pas « gâcher son avenir »), de voir sa vie sentimentale et sexuelle exposée au grand jour comme « preuve » qu'on ne peut pas avoir été violé-e, d'être menacé-e et agressé-e en représailles (voir le documentaire Audrie & Daisy sur le sujet)...

4) La « bonne » et « mauvaise façon » de réagir à un viol

Oui, certaines personnes pensent savoir quelle est la bonne façon de réagir à un viol. La seule, la vraie, l'unique, l'homologuée.

Pour certain-es, une personne qui ne crie pas, ne se débat pas et ne va pas immédiatement porter plainte en cessant tout contact avec son agresseur n'est pas une vraie victime de viol.

C'est complètement faux. Chacun·e réagit différemment, et toutes les réactions sont valides et valables.

Certaines victimes vont effectivement crier et se débattre, mais beaucoup sont incapables de réagir, notamment à cause du phénomène de sidération psychique¹⁰.

Personne ne peut décider à la place des victimes que ce qu'elles vivent est anodin.

Pourquoi refuser aux femmes le droit d'appeler un viol un viol ?





15/24

10/24

¹⁰ Voir la vidéo « Violences sexuelles : la sidération psychique » https://youtu.be/gQc5tmSP_rg



Ce mécanisme de victim blaming⁹ peut s'expliquer comme un moyen de se distancier de la victime pour se sentir moins exposé·e. Comme une agression sexuelle peut arriver à n'importe qui, on va avoir tendance à rejeter la faute sur la victime pour se rassurer et se dire que cela ne nous arrivera jamais. Ainsi, le victim blaming est utilisé comme un mécanisme de protection, un moyen de garder le contrôle.

Ce phénomène est expliqué en psychologie par la « théorie du monde juste » ou « croyance en un monde juste ». Cette théorie, mise en relief par le Dr. Melvin Lerner en 1965, est un biais cognitif qui consiste à penser que les bonnes choses arrivent aux bonnes personnes et de ce fait, que les mauvaises choses arrivent aux gens qui l'ont bien mérité. Ce biais de la pensée nous permet de réduire notre inconfort quand nous faisons face à des situations injustes. Si le dénigrement des victimes nous permet de nous sentir mieux grâce au rétablissement supposé d'un monde plus juste, il ne faut pas oublier que c'est une vision déformée de la réalité qui ne fait qu'augmenter la souffrance de la victime.

Quand la victime est très jeune, certaines personnes ont tendance à lui prêter une attitude de séduction alors qu'elle ne fait qu'exprimer de la tendresse totalement dénuée d'ambiguïté; c'est ce que Sándor Ferenczi a appelé la « confusion de langue entre les adultes et l'enfant, le langage de la tendresse et de la passion » en 1932, quand il a décrit le traumatisme subi par l'enfant qui reçoit de la part des adultes qui s'occupent de lui un comportement sexuel en réponse à une demande de tendresse innocente.

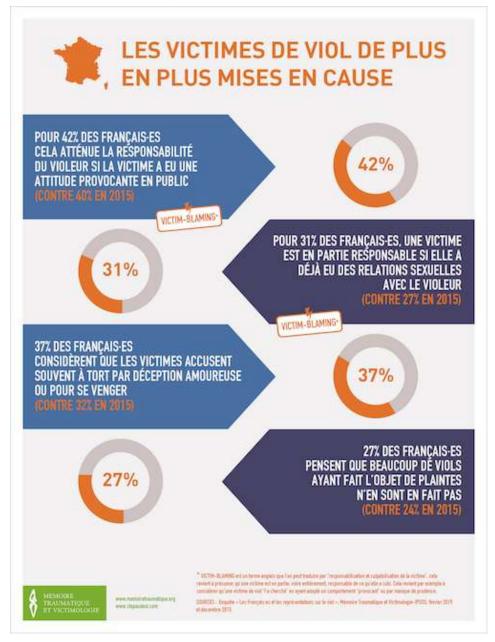
LES DIFFICULTÉS DES VICTIMES DE VIOLS IL FALLAIT ... CONVAINCRE JUSTE LA POLICE ... PORTER PLAINTE ... POURQUOI TU AS RIEN ... PROUVER TON COMPTE POURTE DÉFENDRE... QUE TU N'ÉTAIS PAS FAIT ! CONSENTANTE .. ATTENDRE QUELQUES ANNÉES UN PROCES. ... ÉVITER LE REGARDS DES AUTRES

Il se pose également un problème de représentation culturelle : d'innombrables intrigues reposent sur de fausses accusations de viol ; presque autant si ce n'est plus que d'accusations véritables. Voir de nombreuses femmes machiavéliques détruire la réputation et la vie de pauvres hommes innocents (*Gone Girl* pour ne citer qu'un seul exemple) nous conforte dans l'idée que c'est quelque chose de courant, alors qu'il s'agit d'un élément narratif éculé et non d'une représentation fidèle de la réalité.

⁹ Le victim-blaiming (ou pourquoi j'ai grondé mon chat après lui avoir marché sur la queue) – Dans mon tiroir https://dansmontiroir.files.wordpress.com/2016/09/vb-sum-f.jpg

^{7 &}lt;a href="https://simonae.fr/a-sexualites/sexualites/mythe-dangereux-virginite/">https://simonae.fr/a-sexualites/sexualites/mythe-dangereux-virginite/

3) Le victim blaming



Victim-blaming est un terme anglais que l'on peut traduire par « responsabilisation et culpabilisation de la victime » ; cette expression tend à présumer qu'une victime est en partie, voire entièrement, responsable de qu'elle a subi. Cela revient par exemple à considérer qu'une victime de viol « l'a cherché » en ayant adopté un comportement « provocant » ou par manque de prudence.

Même quand on concède à la victime que le viol est bien arrivé, on va tout de même rejeter la faute sur elle.

On va reprocher aux victimes d'avoir bu, d'avoir suivi leur agresseur chez lui, d'avoir eu une attitude « provocante », d'avoir été naïfe ou de s'être trouvé·e « au mauvais endroit au mauvais moment »... En oubliant que rien ne justifie un viol!

Porter un décolleté ou être très maquillée n'est pas une invitation au viol, c'est un choix vestimentaire, qui peut ou non être fait dans un but de séduction, mais qui ne permet pas de présumer ni des mœurs sexuelles ni du consentement de la personne. Rien de plus.

Marcher seul·e la nuit ne devrait pas être réservé aux hommes (nous abordons la question de la place des femmes dans l'espace public dans un article⁸).

Ce mythe est très présent dans notre société:

les hommes ne sauraient pas se contrôler, et pour éviter les « problèmes », ça serait donc aux femmes d'être moins attirantes.





Ca s'appelle la culture du viol.

12/24

⁸ La domination masculine dans l'espace public – Simonæ https://simonae.fr/au-quotidien/societe/la-domination-masculine-dans-lespace-public/